

Rapport de la commission chargée de statuer sur le préavis municipal n° 26 relatif à une demande de crédit de CHF 85'450.— TTC pour le remplacement de l'éclairage public au Chemin des Communs

Ballaigues, le 7 mars 2019

Au Conseil communal de Ballaigues,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission, dans son intégralité, s'est réunie le 6 mars dernier en présence de M. Thomas Maillefer, Municipal en charge de ce dossier. Nous le remercions chaleureusement de sa présence et des réponses apportées aux diverses questions relatives à ce sujet.

Uniformisation esthétique

Afin d'uniformiser l'esthétique du village et de respecter la nouvelle réglementation en matière d'éclairage public, la Municipalité désire poursuivre le remplacement des anciens candélabres par des réverbères en fonte d'aluminium de couleur rouge style « Vieux Marché ». Ces travaux de rénovation du réseau sont encore à réaliser dans quelques quartiers de notre commune. Notamment

- Quartier du Champ aux Oyes
- Maison Kolokolof – virage du nid (3 réverbères)
- Descente du Verger (5-6 réverbères)
- Entrée est (réverbères déjà prévus dans la demande de crédit du préavis n° 19 du 12.02.18)
- N09, tronçon de jonction de Ballaigues et douane du Creux. Des éclairages seront posés en même temps que le changement de revêtement d'ici à 2022
- Chemin des Communs (13 réverbères)

Normalement, d'ici 3 ans, tous les candélabres du village seront changés et remplacés par les nouveaux lampadaires. La couleur rouge est maintenue, même si elle s'avère ne pas être une couleur très résistante aux UV. En effet, plusieurs lampadaires ont déjà dû être repeints.

Uniformisation de l'éclairage

Les lampadaires rouges, en place actuellement, ne sont pas tous équipés d'ampoules similaires. A des fins d'économie d'énergie, toutes les sources lumineuses seront remplacées, vraisemblablement, par des ampoules LED de 3000 Kelvin. Celles de la Ruelle du Chalet, d'intensité de 4000 Kelvin, s'avèrent être trop puissantes.

Le changement des ampoules des lampadaires les plus anciens, ceux de la Grand-Rue, va être effectué cet été. Ces derniers sont coiffés de chapeaux différents, c'est pourquoi plusieurs sortes d'ampoules doivent encore être testées.

Coût communal annuel d'électricité

M. Th. Maillefer attire notre attention sur le fait que le coût annuel d'électricité pour l'éclairage public de notre village s'élève à environ CHF 16'000.--.

Chemin des Communs

▪ *Emplacements*

Le préavis municipal demande un crédit de CHF 85'450.— TTC pour les travaux de remplacement de 13 lampadaires. Actuellement, si vous vous rendez sur place, vous n'en verrez que 12. En effet, un des lampadaires, situé en haut du petit chemin piétonnier, a été abîmé et démonté l'année dernière, mais sera remplacé.

Pour des raisons d'économie, les emplacements actuels seront conservés.

▪ *Economie d'énergie*

En tenant compte des heures pleines et des heures creuses, l'économie d'énergie annuelle de 6'500 Kwh, mentionnée dans le préavis, représenterait un montant de CHF. 700.—.

▪ *Coûts des travaux, point 1*

• *Génie civil*

Le montant de CHF 26'190.—correspond à une estimation large, en envisageant une intervention sur chaque socle. Ce qui ne sera certainement pas le cas.

L'adjudication des travaux n'a pas encore été attribuée. Le devis a été effectué par une entreprise locale. En cas d'acceptation du préavis, d'autres offres seront demandées.

• *Eclairage public*

Le montant de CHF 45'950.-- correspond à la fourniture des lampadaires.

Le devis a été effectué par l'entreprise Vos Energies.

L'adjudication des travaux à Vos Energies est justifiée par le fait que cette entreprise entretient déjà tout l'éclairage public de notre village, qu'elle nous fournit le courant et que la commune est un des actionnaires de cette société.

• *Divers et imprévus*

Ce montant, CHF 7'200.--, égal au 10% du sous-total, comprend le changement d'alimentation aux endroits où cela s'avèrera nécessaire, y compris le nouveau câblage.

Ces travaux seront réalisés par Vos Energies.

▪ *Financement, point 2*

A noter que c'est la loi sur les communes qui impose un amortissement sur 30 ans. En principe, vu l'état actuel des finances, la commune ne devrait pas devoir procéder à un emprunt.

▪ *Durée des travaux, divers*

Le démontage des lampadaires actuels devrait durer 2-3 jours. Puis il faudra contrôler les câblages et vérifier l'état des socles. Pour effectuer les divers travaux et remises en place des nouveaux lampadaires, il faudra compter environ un mois.

A savoir que les anciens candélabres, dont les ampoules ne se fabriquent plus, seront éliminés et recyclés.

- *Compatibilité*

Il nous tenait à cœur d'avoir la confirmation que ces lampadaires soient compatibles avec les éclairages du futur. C'est-à-dire

- Eclairage dynamique : des capteurs repèrent les passants ou le trafic, puis transmettent de manière programmée l'allumage progressif puis de nouveau l'extinction des points lumineux de dernière génération. Ce système est idéal dans les quartiers résidentiels.
- Installation de panneaux photovoltaïques accumulant l'énergie durant la journée et la restituant la nuit.

D'après M. Th. Maillefer, ce genre d'installation pourrait être installée après-coup sur les candélabres style « Vieux Marché ». Même si ce n'est pas la préoccupation actuelle de la Municipalité, qui préfère laisser à d'autres communes le soin de procéder à des phases-test, l'important est que les lampadaires que la commune va acquérir soient bel et bien compatibles.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, soit

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement de l'éclairage public au Chemin des Communs,
2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 85'450.—,
3. De lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante soit à emprunter aux meilleures conditions du marché,
4. D'amortir l'investissement total de CHF 85'450.—sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'850.—par année, dès l'exercice 2019, par le compte 431.501.26.,

et de décharger la Commission de son mandat

La commission est composée de Mesdames et Messieurs

Liliane Leresche

Samuel Maillefer

Pierre-Alain Nyffenegger, président

Laurent Leresche, suppléant

Jacqueline Collet, suppléante-rapportrice